

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 17 DECEMBRE 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

MM. ATZENHOFFER, WEISHAAR, HERRLE, FROEHLICH, ZINCK, LIEHN
(excusés) représentés respectivement par MM. RAUSCHER, ROHMER,
VOGEL, FEIG, DUBOIS, Mme ALIBERTI - Mme CABIROL DE SAINT
GEORGES, M. NEUHARD, (excusés), Mme GESANG.

DEL. N° JS1/2001

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

- *CONSIDERANT l'avis favorable de la sous-commission " entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial "*

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

A) Ancien dispositif

- *d'attribuer des aides au titre de l'opération de rénovation de façades (ancien dispositif, 20 F du m² pour une surface maximale de 100 m²), soit :*

2 000 F (100 m² x 20 F) à Sarl MG des Thermes (Eschbach)
2 000 F (100 m² x 20 F) à Mme FILSER Marie-Claire (Lembach)
2 000 F (100 m² x 20 F) à Melle Marie-Régine KEMPF (Eschbach)
2 000 F (100 m² x 20 F) à M ou Mme Gérard ROTH (Forstheim)
2 000 F (100 m² x 20 F) à M ou Mme SPIEGLER Antoine (Forstheim)
2 000 F (100 m² x 20 F) à M ou Mme Bernard GASS (Biblisheim)

B) Entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial

- *d'attribuer des aides au titre de l'opération d'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial, soit :*

. *Peinture*

3 390 F (226 m² x 15 F) à Poney Ranch SA (Morsbronn-les-Bains)

. *Couverture (tuiles Biberschwantz)*

2 860 F (143 m² x 20 F) à M. ou Mme Rémy OHLMANN (Durrenbach)

. *Eléments en pierre de taille*

4 660,46 F (31 069,75 x 15 %) à M ou Mme Roger BURGY
(Langensoultzbach)

. Peinture, couverture (tuiles Biberschwantz)

2 400 F (160 m² x 15 F) peinture

3 440 F (172 m² x 20 F) couverture

soit un total de **5 840 F à M Henninger Hubert (Pfaffenbronn à Lembach)**

. Ouvertures bois et couverture (tuiles Biberschwantz)

5 000 F (250 m² x 20 F) couverture

8 500 F (34 x 250 F) portes, fenêtres et volets

(4 bâtiments concernés : ancienne scierie XVII^e siècle)

soit un total de **13 500 F à M. Ehrstein Laurent (Lembach)**

- de ne pas attribuer d'aide à

Mme Lydia KOEGELE (Eschbach), qui avait démarré les travaux avant passage de l'architecte conseil ;

M JACOB Jean-Claude (Morsbronn-les-Bains), qui présente une facture matière de 27 285,54 F pour l'achat de tuiles. Les travaux en propre régie n'étant pas subventionnés dans le nouveau dispositif.

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 18 décembre 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

